

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **1er octobre 2019**, à 19 h 30 à la salle communautaire, située au 1038 route de la Seigneurie, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Madame Evelyne Castonguay
Siège #2 - Monsieur Gérald Bérard
Siège #3 - Madame Diane Renaud
Siège #4 - Monsieur Maxime Castonguay
Siège #5 - Monsieur Gervais Pelletier
Siège #6 - Monsieur Claude Hudon

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Simard.

Madame Céline Pelletier, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2019-10-142

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 3 septembre 2019**
- 4 - LÉGISLATION**
- 5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
 - 5.1 - Approbation des comptes payés au cours de septembre 2019**
 - 5.2 - Approbation des comptes d'octobre 2019**
 - 5.3 - Vente du lot 6 326 610 situé sur le chemin des Berges**
 - 5.4 - Acceptation du dépôt du sommaire du rôle d'évaluation pour 2020**
 - 5.5 - Comblement du poste de direction générale**
 - 5.6 - Maintien du guichet automatique municipal**
 - 5.7 - Contribution financière- Voyage des élèves de 6e année de l'École de la Marée-Montante**
 - 5.8 - Demande d'appui du comité de la Semaine du Patrimoine 2020**
 - 5.9 - Demande d'aide financière- Le Cercle de Fermières de Saint-Roch-des-Aulnaies**
- 6 - CORRESPONDANCE**
 - 6.1 - Dépôt de la correspondance**
 - 6.2 - Fédération québécoise des municipalités (FQM)- demande d'appui**

- 6.3 - Déclaration municipalité alliée contre la violence conjugale
- 6.4 - André Drapeau- logo municipal
- 6.5 - Danielle Caron - Ville La Pocatière
- 6.6 - Ministère des Transports- zones de vitesse
- 6.7 - France Harvey - "Mission 100 tonnes"
- 6.8 - Ministère des Transports- aide financière
- 6.9 - MRC L'Islet- Acceptation du retrait de l'entente de gestion commune du service 911
- 7 - MRC ET MUNICIPALITÉ
 - 7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE
 - 8.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon
- 9 - SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET VOIRIE
 - 9.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier
 - 9.2 - Acceptation du rapport d'entretien de la route verte pour 2019
- 10 - EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ
 - 10.1 - Point d'information - Madame Evelyne Castonguay
- 11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE
 - 11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay
- 12 - CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME ET SEIGNEURIE
 - 12.1 - Point d'information - Madame Diane Renaud
- 13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard
 - 13.2 - Demande PIIA - 835 route de la Seigneurie
 - 13.3 - Présentation d'une demande de dérogation mineure Ferme Jean-Marie Charrois
 - 13.4 - Demande PIIA - 927 route de la Seigneurie
 - 13.5 - Demande PIIA - 546 route de la Seigneurie
 - 13.6 - Demande PIIA - 558 route de la Seigneurie
 - 13.7 - Dérogation mineure - 141 route de la Seigneurie
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - VARIA
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2019-10-143

3.1 - Séance ordinaire du 3 septembre 2019

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 septembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4 - LÉGISLATION

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2019-10-144

5.1 - Approbation des comptes payés au cours de septembre 2019

Il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours de septembre 2019 pour un montant de 29 397,97 \$.

Adopté à l'unanimité.

2019-10-145

5.2 - Approbation des comptes d'octobre 2019

Il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer déposée par la trésorière pour le mois d'octobre 2019 pour un montant de 118 120,01 \$.

Je, soussignée, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

2019-10-146

5.3 - Vente du lot 6 326 610 situé sur le chemin des Berges

CONSIDÉRANT que monsieur Michel Bilodeau a déposé une offre d'achat au montant de 1 000 \$ pour une parcelle de terrain du lot 4 481 031 situé sur le Chemin des Berges.

CONSIDÉRANT que le lot 4 481 031 a été remplacé par le lot 6 326 609 situé sur le chemin des Berges et par le lot 6 326 610 situé au 478 chemin des Berges, suite à une opération cadastrale le 1er août 2019 produite par l'arpenteur monsieur Guy Marion.

CONSIDÉRANT que monsieur Michel Bilodeau accepte d'inclure au contrat une servitude de passage projeté et une servitude de dépôt à neige sur deux parties du lot 6 326 610, tel que décrit au plan;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de monsieur Michel Bilodeau au montant de 1 000\$ et d'autoriser le maire monsieur André Simard et la directrice générale par intérim madame Céline Pelletier à signer le contrat de vente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

2019-10-147

5.4 - Acceptation du dépôt du sommaire du rôle d'évaluation pour 2020

Il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt sommaire du rôle d'évaluation foncière pour l'année 2020, tel que déposé par la MRC de L'Islet en date du 6 septembre 2019. L'évaluation totale figurant sur ledit rôle est de 127 641 300 \$.

Adopté à l'unanimité.

2019-10-148

5.5 - Comblement du poste de direction générale

ATTENDU QUE madame Cécile Morin a informé le conseil municipal qu'elle ne souhaitait plus reprendre ses fonctions de directrice générale à son retour de travail prévu le 31 octobre 2019;

ATTENDU QUE cet emploi doit être comblé pour assurer le bon fonctionnement de l'administration municipale;

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à un recrutement pour combler ce poste dans les meilleurs délais;

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir d'un service d'accompagnement de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelynne Castonguay et résolu à l'unanimité

- **D'accepter** de combler le poste de directrice générale.
- **D'autoriser** le maire monsieur André Simard à signer une offre de service de la FQM.
- **D'autoriser** le maire monsieur André Simard pour enclencher le processus de recrutement.
- **D'accorder** un montant de 2500 \$ pour les frais relatifs à ce processus.

Adopté à l'unanimité.

2019-10-149

5.6 - Maintien du guichet automatique municipal

CONSIDÉRANT la proposition de Stanley Sécurité, fournisseur actuel de services du guichet automatique municipal, de conserver le guichet actuel à la suite de la résiliation du contrat tenu avec la FQM le 30 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura aucun frais additionnel pour la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, conformément à la proposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de Stanley Sécurité de conserver le guichet automatique municipal actuel et de mandater monsieur le maire André Simard et madame Céline Pelletier, directrice générale par intérim, à signer une entente avec Stanley Sécurité pour une durée d'un an, renouvelable au 30 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

2019-10-150

5.7 - Contribution financière- Voyage des élèves de 6e année de l'École de la Marée-Montante

ATTENDU QUE les élèves de 6e année de l'école de la Marée-Montante sollicitent la participation financière de la municipalité pour aider au financement d'un projet de voyage à Toronto du 13 au 16 juin 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 250 \$ à l'École de la Marée-Montante.

Adopté à l'unanimité.

2019-10-151

5.8 - Demande d'appui du comité de la Semaine du Patrimoine 2020

ATTENDU QUE le comité de la Semaine du Patrimoine est un regroupement de citoyens indépendants de la municipalité ayant à coeur le rayonnement de notre patrimoine et de notre culture;

ATTENDU QUE le comité s'engage à faire rayonner notre patrimoine et notre culture par le biais d'activités communautaires dans le cadre d'un festival;

ATTENDU QUE le comité de la Semaine du Patrimoine de Saint-Roch-des-Aulnaies fait une demande de financement au programme d'aide financière à Patrimoine Canada dans le volet Festivals locaux;

ATTENDU QUE le financement du programme est conditionnel à la confirmation de l'appui en espèces et/ou en nature de l'administration municipale du demandeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à

l'unanimité de confirmer l'appui de la municipalité au comité de la Semaine du Patrimoine de Saint-Roch-des-Aulnaies pour 2020 pour un montant de 500 \$ et de confirmer le tout au ministère du Patrimoine canadien.

Adopté à l'unanimité.

2019-10-152

5.9 - Demande d'aide financière- Le Cercle de Fermières de Saint-Roch-des-Aulnaies

ATTENDU QUE le Cercle de Fermières de Saint-Roch-des-Aulnaies sollicite une contribution financière pour permettre aux membres de dispenser des ateliers aux jeunes de la paroisse en leur fournissant le matériel nécessaire;

ATTENDU QUE la contribution permettrait également de défrayer une partie des coûts pour la participation au congrès provincial annuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 300 \$ au Cercle de Fermières de Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Dépôt de la correspondance

Monsieur André Simard dépose la liste des correspondances du mois courant.

2019-10-153

6.2 - Fédération québécoise des municipalités (FQM)- demande d'appui

ATTENDU QUE les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence excluent certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux, les entrepôts et les barrages municipaux;

ATTENDU QUE les besoins des municipalités en infrastructure, notamment en ce qui concerne les barrages municipaux, sont majeurs;

ATTENDU QUE par ces modalités restrictives, le gouvernement fédéral ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont pas acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander aux partis politiques de s'engager à revoir les normes de la TECQ 2019-2023 et d'ajouter les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander aux différents partis politiques d'également s'engager à rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités

(FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE les membres de la FQM sont intervenus auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de leur circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral ne s'est pas montré à l'écoute du monde municipal et a refusé d'adapter le programme de la TECQ 2019-2023 de façon à maximiser son impact sur la qualité de vie des citoyens;

Il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité :

D'appuyer les demandes de la plateforme électorale de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en invitant les partis politiques et les différents candidats pour l'élection du gouvernement fédéral à s'engager à revoir les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, au député ou à la députée fédérale de notre circonscription, au candidat ou à la candidate fédérale de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution au président de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et conseiller municipal de la Municipalité régionale d'Halifax, M. Bill Karsten.

Adopté à l'unanimité.

2019-10-154

6.3 - Déclaration municipalité alliée contre la violence conjugale

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Evelyne Castonguay et résolu à l'unanimité de proclamer Saint-Roch-des-Aulnaies municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adopté à l'unanimité.

6.4 - André Drapeau- logo municipal

Monsieur André Drapeau adresse des commentaires et suggestions concernant le nouveau logo municipal.

6.5 - Danielle Caron - Ville La Pocatière

Lettre adressée au préfet de la MRC de Kamouraska avec copie de résolution concernant la couverture de la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies auprès de la MRC de Kamouraska afin d'être couvert par le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Kamouraska.

6.6 - Ministère des Transports- zones de vitesse

Lettre des résultats d'analyse concernant le prolongement de zones de limite de vitesse à 50 km/h sur les routes 132 (secteur de la Halte de la Seigneurie) et de l'Église (secteur de la bibliothèque des Aulnaies).

6.7 - France Harvey - "Mission 100 tonnes"

Invitation à l'activité nettoyage des berges de la municipalité dans le cadre des activités de l'organisme "Mission 100 tonnes".

6.8 - Ministère des Transports- aide financière

Annonce de l'aide financière de 12 000 \$ dans le cadre du "Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration Circonscription électorale de la Côte-du-Sud.

6.9 - MRC L'Islet- Acceptation du retrait de l'entente de gestion commune du service 911

Résolution 8414-09-19 de la MRC de L'Islet d'acceptation du retrait de la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies de l'entente de gestion commune du service d'urgence 911 sur le territoire de la MRC de L'Islet.

7 - MRC ET MUNICIPALITÉ

7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard

Monsieur Simard mentionne sa participation à une rencontre de réflexion et d'échanges sur l'idée d'un regroupement de services entre municipalités limitrophes de L'Islet et du Kamouraska.

Il signale avoir visité le quartier général de la SQ à Québec visant à souligner le 40^e anniversaire de fondation de cet édifice. Notre municipalité se retrouve dans son territoire de couverture de risque.

Il note également que la municipalité poursuit son travail de révision de sa politique de tarification des services d'ordures pour l'année 2020.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Monsieur Hudon nous informe de la tenue de "portes ouvertes" le 12 octobre de 13 h à 15 h à la caserne d'incendie au 379 route de l'Église dans le cadre de la semaine de la prévention des incendies 2019.

Il mentionne la pose au cours des prochains jours de la citerne à la station de pompage dans le secteur du Village des Aulnaies.

9 - SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET VOIRIE

9.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier

Monsieur Pelletier mentionne que les résidents des chemins privés ont été contactés et n'ont pas de problème en ce qui a trait au déneigement pour la prochaine saison hivernale.

2019-10-155

9.2 - Acceptation du rapport d'entretien de la route verte pour 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies est admissible au Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte;

ATTENDU QUE pour répondre aux exigences du ministère des Transports, la Municipalité doit déposer un rapport détaillé des travaux d'entretien effectués au cours de 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité d'accepter et de présenter au Ministère, le rapport des travaux d'entretien de la Route verte pour l'année 2019, au montant de 10 344,53 \$.

Adopté à l'unanimité.

10 - EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ

10.1 - Point d'information - Madame Evelyne Castonguay

Madame Castonguay invite la population à l'activité de nettoyage des berges du 5 octobre en après-midi dans le cadre des activités de l'organisme "Mission 100 tonnes". Elle mentionne la rencontre citoyenne du 23 octobre prochain concernant la nouvelle tarification de l'enlèvement des matières résiduelles - ordures ménagères.

11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE

11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay

Monsieur Castonguay informe la population de l'ouverture officielle de la Bibliothèque des Aulnaies le 19 octobre de 10 h à midi. Il mentionne la rotation de près de 400 nouveaux livres effectuée récemment par les bénévoles de la bibliothèque.

Il signale que madame Roxane Cantin est intéressée à revenir à l'emploi comme surveillante du local des Loisirs pour la saison 2019 - 2020.

12 - CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME ET SEIGNEURIE

12.1 - Point d'information - Madame Diane Renaud

Madame Renaud indique la tenue d'une première rencontre le 3 octobre du Comité consultatif de la culture et du patrimoine. Ce comité est composé des personnes suivantes: Alain Paradis, Francine Thibault, Brigitte Gagnon, Dominique Lalande. Une cinquième personne doit se joindre au comité prochainement.

Elle mentionne avoir participé à une rencontre sur la réforme du programme de tourisme de la MRC de L'Islet. Elle participera à un colloque de "Rues principales".

13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

Monsieur Bérard porte à notre attention une rencontre prévue le 3 octobre prochain avec madame Geneviève Paré concernant des ajustements et bonifications des règlements d'urbanisme afin qu'ils soient en concordance avec ceux du schéma d'aménagement de la MRC de L'Islet.

Il mentionne qu'il y a eu deux rencontres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant diverses demandes de permis.

2019-10-156

13.2 - Demande PIIA - 835 route de la Seigneurie

ATTENDU QUE le projet est situé dans la zone 14Mi selon le plan de zonage en vigueur (règlement 315-2016) et qu'il est assujéti au processus d'évaluation et d'approbation selon le règlement 319-2016 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132;

ATTENDU QUE le projet vise à reconstruire l'atelier de jouets de bois suite à l'incendie du 8 août 2019;

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du règlement 319-2016 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'approuver le PIIA concernant le projet situé au 835 route de la Seigneurie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal approuve la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme pour la demande PIIA concernant le projet situé au 835 route de la Seigneurie visant à reconstruire l'atelier de jouets de bois en respectant les conditions suivantes:

- **QUE** l'installation d'un revêtement soit agencé à la résidence pour la façade de la nouvelle construction.
- **QUE** cette reconstruction et son emplacement soit tel que décrit à la demande du CCU le 11 septembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

13.3 - Présentation d'une demande de dérogation mineure Ferme Jean-Marie Charrois

Le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure présentée par la Ferme Jean-Marie Charrois Inc. concernant l'agrandissement de son bâtiment d'élevage et l'augmentation de son cheptel d'animaux de 86,9 à 180 unités animales.

Selon le règlement de zonage no 315-2016 sur la gestion des odeurs des établissements de production animale, article 18.1, les normes sont: pour une résidence voisine, la marge minimale doit être de 92,6 mètres. La dérogation consiste à autoriser :

- une diminution de la marge d'implantation entre l'unité d'élevage (bâtiment existant et projeté) et la résidence située au 1237 rang 2, d'une différence de 45,2 mètres avec le bâtiment d'élevage existant et de 29,6 mètres avec le nouveau bâtiment projeté;

Un avis public paraîtra dans le journal Le Placoteux afin d'informer la population que lors de la séance régulière devant se tenir, le 5 novembre 2019 à 19 h 30, le Conseil municipal devra statuer sur la demande de dérogation mineure de la

Ferme Jean-Marie Charrois Inc. Toute personne concernée pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la consultation publique qui se tiendra à 19 h 00.

2019-10-157

13.4 - Demande PIIA - 927 route de la Seigneurie

ATTENDU QUE le projet est situé dans la zone de l'Aire Patrimoniale du secteur de l'Église (règlement 315-2016) et qu'il est assujetti au processus d'évaluation et d'approbation selon le règlement 319-2016 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132;

ATTENDU QUE le projet vise la rénovation générale de la remise en arrière de la maison;

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du règlement 319-2016 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'approuver le PIIA concernant le projet situé au 927 route de la Seigneurie:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal approuve la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme pour la demande PIIA concernant le projet situé au 927 route de la Seigneurie visant la rénovation de la remise en arrière de la maison.

Adopté à l'unanimité.

2019-10-158

13.5 - Demande PIIA - 546 route de la Seigneurie

ATTENDU QUE le projet est situé dans la zone patrimoniale du secteur de la Seigneurie (règlement 315-2016) et qu'il est assujetti au processus d'évaluation et d'approbation selon le règlement 319-2016 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132;

ATTENDU QUE le projet vise à changer la porte extérieure en façade de la maison;

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du règlement 319-2016 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'approuver le PIIA concernant le projet situé au 546 route de la Seigneurie:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal approuve la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme pour la demande PIIA concernant le projet situé au 546 route de la Seigneurie visant à changer la porte extérieure en façade de la maison.

Adopté à l'unanimité.

2019-10-159

13.6 - Demande PIIA - 558 route de la Seigneurie

ATTENDU QUE le projet est situé dans la zone patrimoniale du secteur de la Seigneurie (règlement 315-2016) et qu'il est assujetti au processus d'évaluation et d'approbation selon le règlement 319-2016 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132;

ATTENDU QUE le projet vise à changer 2 fenêtres dans les pignons de la maison;

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du règlement 319-2016 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'approuver le PIIA concernant le projet situé au 558 route de la Seigneurie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal approuve la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme pour la demande PIIA concernant le projet situé au 558 route de la Seigneurie visant à changer 2 fenêtres dans les pignons de la maison.

Adopté à l'unanimité.

2019-10-160

13.7 - Dérogation mineure - 141 route de la Seigneurie

ATTENDU QUE la propriétaire du 141 route de la Seigneurie a formulé une demande de dérogation mineure concernant l'implantation d'une piscine creusée de 3.8 mètres x 7.3 mètres d'une profondeur de 4 pieds dans la cour avant de la résidence;

ATTENDU QUE selon l'article 7.4 du règlement de zonage no 315-2016 en vigueur, le Comité consultatif d'urbanisme doit étudier la demande de dérogation mineure afin de rendre conforme l'implantation d'une piscine creusée dans la cour avant;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a émis une recommandation favorable sur la base que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins, qu'il y aurait préjudice sérieux causé au demandeur par l'application de la réglementation actuelle et que la demande n'est contraire à aucun objectif du plan d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde la dérogation mineure au 141 route de la Seigneurie visant l'implantation d'une piscine creusée dans la cour avant de la résidence.

Adopté à l'unanimité.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil municipal répondent aux questions et reçoivent les commentaires ou suggestions du public.

15 - VARIA

Aucun sujet ajouté à l'ordre du jour.

2019-10-161

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 21 h 30.

Adopté à l'unanimité.

André Simard, maire
trés.

Céline Pelletier, dir. gén. par intérim & sec.